

NOM DE LA COLLECTIVITE :

LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES

MAIRIE DE PELUSSIN

Avancement de grade catégorie C 2026

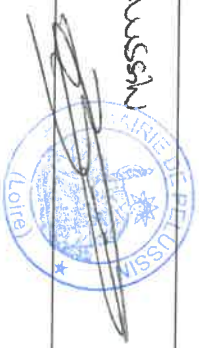
Grade d'avancement : Agent de maîtrise principal

Identité	Age	Grade	Situation actuelle	Décision Autorité Territoriale*	Rang de classement	Date prévue pour l'avancement
Mme CHAMPIN ISABELLE 01491 MAIRIE DE PELUSSIN MAIRIE DE PELUSSIN	56	Agent de maîtrise Catégorie C - Groupe hiérarchique 2 Temps complet Depuis le 01-10-2022 (anc. 3 A 3 M)	Titulaire (CNRACL) 11ème échelon Depuis le 24-07-2025	Oui / Non		01-10-2026

RÉPARTITION Agent de maîtrise principal			
Total	Hommes	Femmes	
1	0	1	

RÉPARTITION GLOBALE			
Total	Hommes	Femmes	
1	0	1	

Fait le 06/07/2026 à Pelussin

L'Autorité Territoriale : 

L'Autorité Territoriale indique sa décision par OUI ou par NON.
Dans l'affirmative, elle mentionnera le rang de classement pour le grade de promotion ainsi que la date prévue dans la nomination. Ces éléments doivent être concordants dans la chronologie.

NOM DE LA COLLECTIVITE :

LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES

MAIRIE DE PELUSSIN

Avancement de grade catégorie C 2026

Grade d'avancement : Adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Identité	Age	Grade	Situation actuelle	Décision Autorité Territoriale*	Rang de classement	Date prévue pour l'avancement
M. ARSAC CHRISTOPHE 00172 MAIRIE DE PELUSSIN MAIRIE DE PELUSSIN	39	Adjoint technique pal 2 cl Catégorie C - Groupe hiérarchique 2 Temps complet Depuis le 01-07-2021 (anc. 4 A 6 M)	Echelle C2 Titulaire (CNRACL) 9ème échelon Depuis le 28-05-2024	☒ Oui / ☐ Non		01-07-2026
M. DENIS Stephan 11256 MAIRIE DE PELUSSIN MAIRIE DE PELUSSIN	39	Adjoint technique pal 2 cl Catégorie C - Groupe hiérarchique 2 Temps complet Depuis le 01-01-2020 (anc. 6 A)	Echelle C2 Titulaire (CNRACL) 9ème échelon Depuis le 21-05-2024	☒ Oui / ☐ Non		01-01-2026 01-07-2026

RÉPARTITION Adjoint technique territorial principal de 1ère classe			
Total	Hommes	Femmes	
2	2	0	

RÉPARTITION GLOBALE			
Total	Hommes	Femmes	
2	2	0	

Fait le : *Pelussin* à *01-07-2026*

L'Autorité Territoriale : 

L'autorité Territoriale indique sa décision par OUI ou par NON.
Dans l'affirmative, elle mentionnera le rang de classement pour le grade de promotion ainsi que la date prévue dans la nomination. Ces éléments doivent être concordants dans la chronologie.

